



AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Société par Actions Simplifiées d'Ouvéze Payre Energies sont cordialement invités à

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra

**Le jeudi 12 mars 2020 à 18h, salle Albin Mazon à la Maison des associations,
2 place des Récollets, 07000 Privas**

18h – 18h15 Accueil

18h15 : Mot d'introduction du président, élection des scrutateurs, constatation du quorum.

Puis déroulement de l'ordre du jour :

- La présentation du rapport de gestion par le président et le trésorier
- L'exposé des projets en cours par le vice-président
- Le vote des résolutions qui se fera autant que possible au fil de l'eau :
Résolution 1 : approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
Résolution 2 : affectation du résultat
Résolution 3 : capital social variable
Résolution 4 : élection au collège de gestion
Résolution 5 : renouvellement de mandat
Résolution 6 : Professionnalisation de la gestion technico-administrative
Résolution 7 : Pouvoir

A l'issue de l'Assemblée générale nous dégusterons un buffet garni avec le renfort des participants pour la partie sucrée.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée générale Ordinaire du 12 mars 2020 n'atteindrait pas le quorum et ne pourrait donc pas délibérer, la présente convocation vaudra pour une seconde AGO qui se réunira, avec le même ordre du jour, le 27 mars dans la Maison des Associations.

.../...

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous contacter :

Yves : 06.10.12.41.10, Eric : 06.87.72.92.12 ou par mail : ouveze.payre.energies@gmail.com

POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Les actionnaires devront se présenter aux date et heure indiquées.

Tout actionnaire ne pouvant pas participer physiquement à l'AGO peut se faire représenter par un autre actionnaire en renvoyant son pouvoir, dûment signé, par courrier postal ou électronique à l'adresse du siège social de la société (route de Chomérac, ZI du lac, 07000 PRIVAS) – ouveze.payre.energies@gmail.com), au plus tard 48 heures avant la tenue de l'assemblée.

Le nombre de pouvoirs est limité à cinq par actionnaire présent. En l'absence de la désignation d'un mandataire, le pouvoir est attribué aux membres du Collège de gestion dans la limite de dix pouvoirs.

Pour le Collège de gestion,

Yves de Bressy, Président



Sont joints à cette convocation les documents suivants :

- ✓ Le rapport annuel de gestion
- ✓ Les comptes annuels certifiés
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote
- ✓ Un formulaire de candidature au collège de gestion

POUVOIR

A renvoyer au plus tard le 10 mars 2020

M., Mme, actionnaire de la Société par Actions Simplifiée Ouvèze Payre Energies, donne pouvoir (conformément à la loi) à :

M., Mme

Présent(e) à l'Assemblée

pour me représenter, sans faculté de substitution, à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 12 mars 2020 salle Albin Mazon à la Maison des associations, 2 place des Récollets à Privas, afin de statuer sur l'ordre du jour, signer la feuille de présence, prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »